



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 FÉVRIER 2020**

**N°CT2020.1/013-1**

L'an deux mil vingt, le cinq février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Nicolas GEORGES, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Madame Khadija OUBOUMOUR à Monsieur Richard ANANIAN, Madame Ange CADOT à Monsieur Bruno KERISIT, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Madame Laurence WESTPHAL, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Thierry DEBARRY à Monsieur Gérard GUILLE, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Monsieur Moncef MAIZ à Madame Séverine PERREAU, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Mehdi HENRY, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Sabine PATOUX.

Secrétaire de séance : Madame Oumou DIASSE.

Nombre de votants : 66

Vote(s) pour : 66

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/02/20
Accusé réception le	18/02/20
Numéro de l'acte	CT2020.1/013-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200205-lmc115867-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 FÉVRIER 2020**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/02/20
Accusé réception le	18/02/20
Numéro de l'acte	CT2020.1/013-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200205-lmc115867-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 FÉVRIER 2020

N°CT2020.1/013-1

**OBJET :** **Plan local d'urbanisme** - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Limeil-Brévannes

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et les articles L.153-45 et suivants ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2020-001 du 7 janvier 2020 engageant une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Limeil-Brévannes ;

**VU** le plan local d'urbanisme de la commune de Limeil-Brévannes approuvé par délibération du conseil de territoire n°CT2018.5/097 du 26 septembre 2018 ;

**CONSIDERANT** que la commune de Limeil-Brévannes a demandé au Territoire d'engager une procédure de modification de son plan local d'urbanisme visant à :

- Apporter une précision sur l'OAP du secteur de la Ballastière Nord ;
- Apporter une précision sur la hauteur des constructions en zone UA et UAb ;
- Définir la nature des pentes des toitures en secteur UAb ;
- Créer un schéma relatif à la distribution des stationnements l'intérieur d'une parcelle et sur la définition des combles, sur l'ensemble des zones ;
- Ajouter en zones UA ; UAb et UB une précision quant à l'implantation par rapport aux voies ;
- Préciser la règle en UB relative à l'implantation des constructions en limites séparatives ;
- Apporter une correction sur la définition des baies secondaires ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil de territoire de définir les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Limeil-Brévannes ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/02/20
Accusé réception le	18/02/20
Numéro de l'acte	CT2020.1/013-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200205-lmc115867-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 FÉVRIER 2020

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** les modalités suivantes de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée et d'un registre du 15 avril au 28 mai 2020 inclus, à l'accueil de la Mairie de Limeil-Brévannes (2 Place Charles de Gaulle) et à la Direction de l'aménagement, du développement économique et des déplacements de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir située (14 rue Le Corbusier à Créteil) aux jours et heures d'ouverture du public ;
- Mise à disposition du dossier sur les sites internet des deux collectivités.

**ARTICLE 2** : **DIT** que ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant la mise à disposition par un affichage en mairie de Limeil-Brévannes, au siège de de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, Place Salvador Allende et au 14 rue Le Corbusier à Créteil ainsi que sur les sites Internet des deux collectivités. Elles seront, le cas échéant, complétées par tout autre moyen de communication facilitant l'information et la concertation. Mention de ces modalités sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. La présente délibération sera, en outre, publiée au recueil des actes administratif du Territoire.

FAIT A CRETEIL, LE CINQ FÉVRIER DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/02/20
Accusé réception le	18/02/20
Numéro de l'acte	CT2020.1/013-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200205-lmc115867-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 FÉVRIER 2020**

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/02/20
Accusé réception le	18/02/20
Numéro de l'acte	CT2020.1/013-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200205-lmc115867-DE-1-1